



Femme victime de violence conjugale

Par **sabrina**, le **26/12/2011** à **20:06**

Bonjour,

je suis marocaine marié avec un français je suis entré en France avec un visa de 6 mois et l'acte de mariage a été enregistré à la mairie.

je suis femme victime de violence conjugale et séquestration pendant 2 mois j'ai réussi à m'enfuir et j'ai déposé plainte et j'ai même passé chez un médecin légiste

mon mari m'a confisqué mon passeport, et maintenant je me trouve enceinte de 4 mois

ma question est ce que je peux avoir un titre de séjour si je dépose un dossier à la préfecture ? ou bien il faut attendre jusqu'à la naissance de mon bébé.

merci d'avance

Par **Marion2**, le **26/12/2011** à **20:11**

Malgré les violences subies, vous vivez toujours avec votre mari ?

Quand avez-vous déposé plainte et avez-vous des nouvelles de cette plainte ?

Par **sabrina**, le **26/12/2011** à **20:16**

merci de votre réponse, non j'ai quitté mon domicile et j'ai déposé plainte le début du mois de novembre

Par **malia**, le **05/01/2012** à **12:51**

bonjour,
vous pouvez déposée dès maintenant une demande auprès de la préfecture allez y avec la plainte il ne refuse pas le titre de séjour à une femme qui subi des violences conjugales au sein de leurs couple même si vous n'avez pas le passeport c'est pas grave essayer de voir avec le consulat de votre pays.

Par **sabrina**, le **05/01/2012** à **15:55**

merci ca me rassure bcp souhaiter moi bonne courage